

LES ÉCOLES SACRÉ-CŒUR
580, avenue Murdoch, C.P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1H5
Tél; (819) 762-8161 Poste 7901 Sacré-Cœur
Poste 7951 Petit Sacré-Cœur
Courriel : sacrec@cssrn.gouv.qc.ca
Site Web: <https://sacrec5.wixsite.com/website>
Page FB : École Sacré-Cœur CSSRN

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

2024-2025
CE-23/24-55

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Principes généraux

Les règles de conduite et les mesures de sécurité ont pour but d'assurer le respect des personnes et de l'environnement de même que la sécurité physique et morale des élèves. Elles visent également le maintien des conditions favorisant l'apprentissage scolaire et le développement de valeurs sociales dans le respect des droits individuels et collectifs.

Tous les élèves ont le devoir de se conformer aux règles de conduite et aux mesures de sécurité en vigueur dans leur école. De plus, ils doivent obéir à toute personne en autorité et leur démontrer du respect (exemples : suppléantes, stagiaires, surveillantes, brigadière, éducatrices de la garderie, directrice, etc.).

Valeurs

Comme institution scolaire, nous avons, outre le mandat d'instruire les élèves, celui non moins important, de véhiculer certaines valeurs. Elles sont essentiellement les suivantes : la fierté, l'ouverture sur le monde, le respect de soi, des autres et de l'environnement, la créativité, l'engagement et la responsabilité. Le tout se fait aisément dans une atmosphère de paix et de sérénité.

Droit d'être entendu

Tout élève qui se sent lésé par une décision rendue à son égard en application des règlements de l'école pourra être entendu.

L'élève, accompagné de ses parents, s'il le désire, a le droit de présenter sa propre version des faits pour que celle-ci soit considérée.

Droit d'appel

Tout élève visé par une décision du comité exécutif ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du Centre de services ou les parents de cet élève peuvent faire appel au protecteur de l'élève.

La procédure pour une demande de révision est décrite aux articles 10, 11 et 12 de la Loi sur l'instruction publique. Le document nécessaire pour faire cette demande est disponible sur le site internet du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda.

RESPECT

1. J'utilise un langage et des gestes respectueux envers tout le personnel et les élèves de l'école ainsi que les conducteurs d'autobus. Tous les comportements décrits dans le référentiel disciplinaire ou dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence comme étant inacceptables doivent être proscrits ou mèneront à une conséquence.
2. Je prends soin de mes biens personnels et je respecte ceux des autres ainsi que le matériel de l'école.
3. Je porte une tenue vestimentaire décente exempte de violence, drogue ou discrimination.

SANTÉ

1. J'apporte des fruits, des légumes et des produits laitiers comme collation. J'apporte les aliments permis à l'école seulement (dans le respect de la politique pour une saine alimentation et un mode de vie sain physiquement actif). Les arachides et les noix sont interdits étant donné qu'il y a des personnes allergiques.
2. À l'école, je pourrai prendre un médicament prescrit à la seule condition que mes parents aient rempli le formulaire disponible au secrétariat ou auprès de l'infirmière.
3. Je ne consomme ni alcool, ni drogue, ni tabac, ni produits de vapotage à l'école.

SÉCURITÉ

1. Pour ma sécurité, j'arrive à l'école lorsqu'un adulte surveille, **soit à 8 h 00 et à 12 h 55** et je demeure dans les limites de la cour en tout temps. À la fin des classes, je me rends directement à la maison ou au service de garde.
2. Il est interdit de circuler dans l'espace réservé aux berlines (stationnement dans la ruelle sur le côté est de l'école du grand Sacré-Cœur) lors de l'arrivée et du départ des élèves.
3. Je n'apporte pas à l'école d'objets dangereux (couteaux, pics, allumettes, briquets, pétards, etc.) ni de jouets à caractère violent (pistolets, épées, lance-pierres, etc.).
4. Je joue de façon sécuritaire tout en respectant les autres.
5. À l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, je ne lance aucun objet susceptible de causer des blessures (exemples : roches, sable, balles de neige, bâtons, crayons, gommes à effacer, etc.).
6. Je circule calmement dans l'école. Durant les heures de classes, je me déplace en silence.

AUTRES

1. Je n'apporte pas à l'école d'appareils électroniques ni de téléphones cellulaires à l'exception d'une permission spéciale de mon enseignant. Ces objets peuvent être confisqués par les intervenants.
2. L'école n'est pas responsable des objets perdus.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____



Référentiel disciplinaire de l'école Sacré-Coeur

Niveau 1

- Pousser, bousculer, se chamailler
- Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des sacres ou moqueries
- Lancer de la neige, des roches ou un autre objet sans viser quelqu'un
- Manquer de respect en paroles ou en gestes envers un élève ou un adulte
- Ne pas rentrer au son de la cloche
- Refus de collaborer après une demande de l'adulte
- Conflits dans les jeux
- Courir ou crier dans l'école
- Geste à caractère sexuel mineur (1 évènement)
- Autres

Niveau 2

- Répétition des comportements de niveau 1
- Refuser d'obtempérer ou de collaborer
- Violence verbale : intimider, menacer - harceler, humilier
- Être impoli envers l'adulte
- Se sauver de l'école ou de la classe
- Violence physique : frapper, lancer un objet à quelqu'un
- Cracher sur quelqu'un
- Voler ou faire du vandalisme
- Se bagarrer
- Possession d'objets dangereux
- Morsure sans bris cutané
- Geste à caractère sexuel

Niveau 3

- Répétition des comportements de niveau 2
- Violence physique; voies de fait, agressions
- Vandalisme
- Possession d'objets dangereux
- Harcèlement, intimidation, taxage
- Menace de mort
- Consommation, possession ou vente de drogue
- Morsure avec bris cutané
- Geste à caractère sexuel majeur

Niveau 3

Niveau 1

-Conséquences possibles

- Récréations supervisées
 - Retrait social dans la cour ou dans la classe
 - Marcher avec l'adulte
 - Pratiquer l'habileté en ex. : marcher, s'affirmer positivement, etc.
 - Fiche de réflexion faite à l'école
 - Geste réparateur
 - Autres
- Important :** les comportements de niveau 1 sont normaux et réguliers dans nos écoles. Il est donc impossible d'informer les parents chaque fois.

Niveau 2

-Billet disciplinaire

-Appel aux parents

-Autres conséquences possibles

- Récréations supervisées
- Retrait social dans la cour ou dans la classe
- Marcher avec l'adulte
- Pratiquer l'habileté en ex. : marcher, s'affirmer positivement, etc.
- Fiche de réflexion faite à l'école
- Geste réparateur
- Autres

-Billet disciplinaire

-Appel aux parents

-Suspension interne

-Suspension externe

-Autres

